

Le 21 novembre dernier, en réaction à la décision du Ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères de suspendre l'aide publique au développement au Mali, le gouvernement malien de transition a interdit « toutes les activités menées par des O.N.G. opérant au Mali sur financement ou avec l'appui matériel ou technique de la France, y compris dans le domaine humanitaire ». Cette décision a été suivie par la mise en place d'une commission chargée de recenser dans l'ensemble du pays les O.N.G. et structures associatives concernées par cette interdiction.

A ce jour, nous ne disposons pas d'informations plus précises sur cette mesure du gouvernement malien, notamment comment les collectivités territoriales - telles que la ville de Thionville, sont considérées, n'étant pas des O.N.G. ni des associations.

Par conséquent, le bureau du Comité de Jumelage de Thionville, réuni le 7 décembre dernier, a décidé de suspendre ses actions de partenariat, à Gao et dans les villages de Kéniéba-Konko. Le soutien aux projets en cours et au parrainage est interrompu momentanément mais le contact et les échanges avec nos partenaires maliens seront maintenus.